



Compte rendu de la séance du 3 mars 2026

Convocation du 24 février 2026.

Présents : Yann TRIMARDEAU, Christophe NIVault, Caroline PRELLIER, Tony DESSAY, Valérie DUVIGNEAU, Michel FOURNIER, Karine HUET.

Absents excusés : Maxime DEPOGNY, Tony LEGENDRE, Jordan MARIE.

1 – Vote du compte administratif 2025 :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2025. Il présente :

- Un excédent cumulé d'investissement de 24 328.41 €
- Un excédent cumulé de fonctionnement de 283 866.60 €

Monsieur le Maire se retire et Monsieur Christophe NIVault prend la présidence de la séance. Il propose à l'assemblée de délibérer sur le compte administratif 2025.

Vote :

- Pour : 07
- Contre : 0
- Abstention : 0 Le compte administratif 2025 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 – Vote du compte de gestion 2025 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2025 définitif établi par Monsieur le Receveur, paru le 26 février 2026 sur le portail de gestion publique. Il présente exactement les mêmes résultats que le compte administratif.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur le compte de gestion 2025, il est approuvé à l'unanimité des présents.

Vote :

- Pour : 08
- Contre : 0
- Abstention : 0

3 – Vote de l'affectation de résultats 2025 :

Le Conseil Municipal constate :

- Un excédent cumulé d'investissement de 24 328.41 €
- Un excédent cumulé de fonctionnement de 283 866.60 €
- Soit un excédent global de clôture de 308 195.01 €

Détermination de l'affectation des résultats :

Investissement	+ 24 328.41
RAR dépenses	– 0.00
<u>Recettes</u>	<u>– 0.00</u>
Besoin de financement	0.00

Décide d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre obligatoire :
- **En 001 :** recette d'investissement : **24 328.41 Euros.**
 - Au **compte 1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) : **0.00 Euros.**
- *Le solde disponible est affecté comme suit : (ligne 002)*
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : **283 866.60 Euros.**

4 – Vote du budget 2026 :

Vu les documents budgétaires adressés aux membres par mail du 5 février 2026, le Maire présente le budget de l'année 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section d'investissement : 386 789,00 €
- Section de fonctionnement : 524 376,00 €

Principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	202 700,00 €	Excédent brut reporté	283 866,60 €
Dépenses de personnel	74 000,00 €	Recettes des services	20 620,00 €
Autres dépenses de gestion courante	122 000,00 €	Impôts et taxes	171 200,00 €
Dépenses financières	1 000,00 €	Dotations et participations	91 000,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	Autres recettes de gestion courante	4 800,00 €
Autres dépenses	6 000,00 €	Recettes exceptionnelles	410,00 €
		Autres recettes	3,40 €
Total des dépenses réelles	406 700,00 €	Total recettes réelles	571 900,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 000,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Dotations aux provisions	200,00 €		
Virement à la section d'investissement	163 000,00 €		
Total général	571 900,00 €	Total général	571 900,00 €

Trois gros postes de dépenses sont principalement dédiés aux dépenses courantes, aux charges de personnel et à la participation financière au Syndicat scolaire dont la commune est membre. Les recettes correspondent aux impôts et taxes, et aux dotations de l'Etat.

Principales dépenses et recettes de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'exécution reporté	- €	Solde d'exécution reporté	24 328,41 €
Remboursement d'emprunts	25 400,00 €	Virement de la section de fonctionnement	163 000,00 €
Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	FCTVA	43 724,59 €
Immobilisations corporelles	218 053,00 €	Déficit d'investissement	- €
		Recettes exceptionnelles	- €
		Subventions	13 000,00 €
		Emprunts, dépôts et cautionnements	400,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre sections)	2 000,00 €
Total général	246 453,00 €	Total général	246 453,00 €

Les dépenses d'investissements sont consacrées au remboursement d'un emprunt dont qui prendra fin en 2035. Outre les travaux d'amélioration de la résistance mécanique de la voirie, les immobilisations sont dédiées aux travaux d'isolation, de réhabilitation et de mise en accessibilité des toilettes publics. Ces travaux sont couverts en partie par des subventions qui sont inscrites en recettes. Les autres recettes correspondent aux excédents et au virement de la section de fonctionnement, ce qui permet d'investir dans les travaux des bâtiments et/ou de voirie si nécessaire.

Considérant que la collectivité a adopté par délibération n° 98 du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'applique au budget communal,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire, sur le budget 2026, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- Adopte le budget primitif 2026 tel que présenté.

5 – Vote des taux d'imposition 2026 :

Après examen du budget 2026, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir les taux comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti de : 43.93 %
(19.53 % part communale + 24.40 % part départementale)
- Taxe sur le foncier non bâti de : 41.63 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) de : 10.67 %.

6 – Acquisition d'une tronçonneuse :

Monsieur le Maire expose aux membres présents, le besoin d'acquérir une tronçonneuse à batterie, plus adaptée au besoin.

Trois devis sont proposés de la marque STIHL, modèle MSA 200.0 C-B avec un guide de 35 :

- Chez Stihl : 469.00 € TTC
- Vendômoise motoculture : 399.50 € TTC
- Motoculture St Jean : 430.79 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

- De retenir la proposition de la Vendômoise de motoculture,
- D'acheter la tronçonneuse Stihl MSA 200.0 C-B pour 399.50 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

7 – Permanences du bureau de vote – élections municipales 15 mars 2026 :

Horaires	Nom	Nom	Nom
08h00 à 10h30	HUET Karine	DURAND Sophie	ASSERIN Adeline
10h30 à 13h00	DESSAY Tony	ADAM Christophe	GUIGNARD Fanny
13h00 à 15h30	PRELLIER Caroline	LEGENDRE Tony	LANGLAIS Déborah
15h30 à 18h00	FOURNIER Michel	NIVAUT Christophe	DUVIGNEAU Valérie

8 – Travaux des toilettes publiques – Choix des entreprises :

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de DETR 2026 et DSR 2026 ont été faites au mois de décembre 2026 dans le but de pouvoir réhabiliter et mettre en accessibilité, les toilettes publiques. Plusieurs entreprises ont été contactées et proposent :

Entreprises	Carrelage	Sanitaires	Maçonnerie	Isolation et plafond	Menuiserie
Beujard	6 780.75 €				
Karrelage C	6 513.46 €				
Delaunay		4 362.84 €			
Bourgoin		4 121.20 €			
Chevalier			13 282.06 €		
Haudebert			13 290.07 €		
Nivault					3 670.88 €
Aamtec				1 315.50 €	3 675.77 €
JC Aménag.C				1 270.50 €	

A noter que la proposition du carreleur la plus élevée propose des angles arrondis au niveau des plaintes, ce qui permet un nettoyage plus facile.

Monsieur Nivault quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de retenir :

- C. Beujard pour le carrelage et faïence pour 6 780.75 € HT,
- D. Bourgoin pour les sanitaires pour 4 121.20 € HT,
- C. Chevalier pour la maçonnerie pour 13 282.06 € HT,
- C. Nivault pour la menuiserie pour 3 670.88 € HT, et
- JC aménagement concept pour l'isolation pour 1 270.50 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis.

9 – Questions diverses :

Aucune question. La séance est close à 19h20.

Prochaine réunion de conseil :

- Vendredi 20 mars 2026 à 19h30 : élections du Maire, des adjoints, etc.